

Consignes et intentions de l'enseignant

Une « bonne » consigne répond aux intentions de l'enseignant, et permet à l'élève d'effectuer la tâche telle que le professeur l'a prévue lors de sa préparation. Normalement, elle induit une action que l'élève peut se représenter et que l'enseignant peut observer (les consignes du type « cherche », « observe », « lit », « repère », par exemple, ne répondent pas à ces critères).

D'autre part, la consigne doit permettre à l'élève de se représenter, non seulement l'action ou les actions à effectuer, mais le but à atteindre. Une représentation correcte de ce but permet en effet de réguler son action, et aide à trouver ce qu'il faut faire.

Il y a différentes manières de classer les consignes, par exemple selon le type d'énoncés, selon le type de données, selon la formulation (injonction, question...), etc. On peut aussi choisir comme facteur distinctif l'intention didactique du professeur.

- Si l'intention est d'amener les élèves à utiliser une procédure donnée (appelée parfois « procédure experte »), la consigne indique en général cette procédure (par exemple : « calcule en posant l'opération »). Ce type de consignes est fréquent dans les énoncés des exercices dits d'application.
- Si l'intention est d'amener les élèves à employer une procédure de leur choix, la consigne n'en induit pas, normalement. On parle parfois de « problème ouvert ».
- Si l'intention est de confronter les élèves à un problème qu'ils ne pourront pas résoudre avec leurs connaissances actuelles, afin qu'ils ressentent la nécessité d'une nouvelle connaissance pour résoudre ce type de problème, la consigne est souvent une question « large » (par exemple : que peux-tu dire de ... ? »), et n'induit pas de procédure. On parle parfois de « situation-problème ».
- Si l'intention est d'amener les élèves à produire un écrit présentant la solution et la démarche, il vaut mieux que la consigne le signale explicitement.